



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 20 juin 2022**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur les demandes suivantes :

1066, rue Marest

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation du garage isolé localisé en cour arrière de la résidence située au 1066, rue Marest. Le garage possède une marge de recul latérale de 0,45 m, ainsi qu'une marge de recul arrière de 0,78 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 0,9 m pour ce type de bâtiment.

2861, boulevard Lafèche

Une demande d'usage conditionnel pour conteneurs a été déposée afin d'autoriser, dans la zone 110 C, un conteneur supplémentaire à des fins d'entreposage sur le terrain du 2861, boulevard Lafèche, pour un total de quatre conteneurs.

Lot 2 904 788 (arrière du 835, boulevard Lafèche)

Une demande d'usage conditionnel pour conteneurs a été déposée afin d'autoriser, dans la zone 127 C, un conteneur supplémentaire à des fins d'entreposage, accessoire à un commerce de matériaux de construction et d'ébénisterie, sur le terrain du lot 2 904 788, derrière le 835, boulevard Lafèche, pour un total de quatre conteneurs.

Toute personne intéressée par ces demandes, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 19 juin 2022, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 20 juin 2022 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 25 mai 2022

Joanie Perron, greffière adjointe